

Commune de Paudex

Municipalité - Conseil communal



PUBLICATION des décisions du Conseil communal

Conformément aux articles 160 et ss de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du **25 novembre 2024**, le Conseil communal a décidé :

Préavis municipal n° 09 – 2024 Budget pour l'exercice 2025

- d'approuver le budget 2025 tel que présenté.

Préavis municipal n° 10 – 2024 Gestion des déchets – Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2025

- d'accepter la directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2025 en application du règlement sur la gestion des déchets avec l'amendement suivant :

« que ce préavis ne soit plus soumis au Conseil Communal chaque année, mais uniquement lors des nouvelles législatures ou en cas de changement tarifaire ou réglementaire ».

Les électeurs et électrices peuvent consulter le texte de ces décisions au greffe municipal.

La décision relative au préavis municipal n°10-2024 est soumise au référendum (art. 160 LEDP). Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours dès la présente publication (art. 163 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 164 LEDP). Le délai de récolte des signatures est de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures (art. 164 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.134 al. 2 et 3 par analogie).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Jean-Philippe Chaubert



Le Secrétaire municipal

Nicolas Chamorel

Paudex, le 27 novembre 2024